

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2025, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2024.

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

Propriétaire modeste ou très modestes		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	17 173	22 015
2	25 115	32 197
3	30 206	38 719
4	35 285	45 234
5	40 388	51 775
Par personne supplémentaire	+ 5 094	+ 6 525

Propriétaire revenus intermédiaires	
Nombre de personnes composant le ménage	ressources (€)
1	30 844
2	45 340
3	54 592
4	63 844
5	73 098
Par personne supplémentaire	+ 9 254